Montréal, 10 mai 2010

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3724-2010 - Demande d'approbation du renouvellement du mécanisme de Gazifère Inc., demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2011.

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint la demande de renseignements no. 1 de l'ACEF de l'Outaouais, déposée dans le cadre de la phase III du dossier mentionné en rubrique.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Me Stéphanie Lussier
788, rue Galt
Montréal (Québec), H4G 2P7
Tél. : 514.761.0032
Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca

cc: Me Louise Tremblay (Miller Thomson Pouliot).

ENER-GM
Consultant en énergie et en environnement

Régie de l'énergie du Québec

R-3724-2010 – Phase III

Demande d'approbation du renouvellement du mécanisme incitatif de Gazifère Inc., demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1er janvier 2011.

Demande de renseignements no.1 de l'ACEF de l'Outaouais

Préparée par Mounir Gouja, PhD, ENER-GM

Pour

l'Acef de l'Outaouais

109, rue Wright,

Gatineau (Qué.)

J8X 2G7

10 mai 2010

6683, rue Jean Talon Est Tél. : (514)249-8903 Fax : (514)448-7372
H1S 0A5 St-Léonard (Qc) energm@gmail.com

Q .1

Référence :

GI-12, Document 1, page 1-2

«… Contrairement à la décision D-2009-151, page 22, paragraphe 68, où il fut précisé par Gazifère et approuvé par la Régie que Gazifère n'entendait pas traiter les écarts entre les coûts projetés et les coûts réels CIS d'une façon particulière, Gazifère a jugé préférable de proposer à la Régie un traitement particulier dans le cadre de la fermeture des livres 2009

…

Gazifère propose de verser la totalité de cet écart aux clients avant de procéder au partage de l'excédent de rendement selon le mécanisme de partage approuvé par la Régie dans sa décision D-2006-158. Veuillez noter que pour les années subséquentes à 2009, les coûts réels du système CIS ainsi que les dépenses d'exploitation réelles seront comptabilisés lors de la fermeture des livres et pris en compte dans l'établissement de l'excédent de rendement de fin d'année. Les écarts futurs entre les coûts projetés et les coûts réels ne seront pas traités d'une façon particulière, tel qu'approuvé par la Régie dans la décision D-2009-151 » Nos soulignés

Demande :

Veuillez indiquer comment Gazifère pourrait justifier sa décision pour l'avenir de ne pas commencer par verser d'abord la totalité d'éventuels écarts négatifs avant de procéder à la répartition de l'excédent de rendement si le Distributeur n'était aucunement derrière ces écarts et n'avait fait aucun effort pour baisser ces coûts.

Q .2

Référence :

i. GI-16, Document 1, page 1 : Sommaire des indices de qualité et performance réelle 2009

ii. GI-16, Document 1.1, page 1 : Rapport de l'entretien préventif – Résultats au 31/12/2009

Demande :

a) Veuillez expliquer comment Gazifère procède à la planification de ses activités d'entretien préventif ainsi que les critères sur la base desquels elle définit ses intervenions (les tâches à exécuter) et le nombre d'interventions à réaliser.

b) Veuillez préciser si les tâches en référence (i) sont limitatives des activités du Distributeur ou sont prises à titre d'échantillons.

c) Veuillez indiquer à quelle étape de la cause tarifaire sont déposées les tâches planifiées de l'année témoin projetée auprès de la Régie.

d) Quelles étaient les projections de 2010 et quelles seront celles de 2011 en termes d'entretien préventif ?

e) Veuillez justifier ou indiquer sur quelle base sont fixées les pondérations égales à 20% pour chacun des indices de qualité.

Q .3

Référence :

GI-16, Document 1.2, page 1

Demande :

a) Veuillez justifier la durée de 35 minutes choisie comme délai de réponse aux situations d'urgence.

b) Le Distributeur a-t-il effectué un balisage sur cette question? Si oui veuillez le déposer.

Q .4

Référence :

GI-16, Document 1.4

Demande :

Veuillez expliquer le titre de la 5ème colonne (% politique (30 sec));

Q .5

Référence :

GI-16, Document 1.5

Demande :

Veuillez reproduire le tableau avec les données spécifiques à chacun des marchés du Distributeur (marché résidentiel et marché commercial, institutionnel et industriel).

Q .6

Référence :

GI-18, Document 1, page 2

– Tableau de suivi de l'évolution du projet CIS

– Le Distributeur indique que « *lors de la préparation du budget, le coût des avantages sociaux associés aux salaires n'a pas été budgétisé. Le budget de main d'œuvre (Internal labor) a donc été sous-évalué* ».

Demande :

a) Veuillez justifier l'omission par les comptables du Distributeur lors de la préparation du budget d'un montant aussi important correspondant aux charges sociales (275 000$).

b) Veuillez indiquer à quelle date le Distributeur prévoit clôturer le projet CIS.

c) Veuillez insérer une nouvelle colonne au tableau en référence en y indiquant pour chacune des catégories de coût du projet les dépenses engagées jusqu'au 31/12/2009.

Q .7

Référence :

GI-18, Document 1, page 3.

i. Tableau de suivi de l'évolution du projet CIS.

ii. Le Distributeur indique que le tableau en question présente les charges d'exploitation prévues pour une année complète d'opération avec le nouveau système de facturation.

iii. Le Distributeur indique qu'il est possible que d'autres coûts s'ajoutent puisque c'est la première fois qu Gazifère exploite un système d'information clients.

Demande :

a) Compte tenu des références (i) et (ii), veuillez indiquer si les données présentées en (i) concernent bien aussi l'année 2009.

b) Si oui, veuillez rajouter au tableau en (i) une nouvelle colonne indiquant le montant des dépenses à engager pour chacune des catégories de coût pour finir le projet.

c) Veuillez indiquer si le Distributeur avait engagé un balisage au sujet des coûts d'exploitation des systèmes d'information clients lui permettant de situer ses coûts par rapport à ceux des distributeurs comparables.

Q .8

Référence :

GI-18, Document 1, page 3.

« Lors du dernier suivi de projet, Gazifère prévoyait avoir recours aux services de son fournisseur pour la mise à jour des différents environnements et pour l'entretien régulier du système. Ces services seront plutôt effectués par EGD à un coût moindre que prévu. Le coût de support des interfaces sera quant à lui plus élevé que prévu dû à la complexité de celle-ci.

Certaines sommes nécessaires pour les déplacements, la formations des analystes, la participation à la conférence annuelle du fournisseur du système et autres navaient pas été prises en compte lors de l'établissement du budget original. Enfin, Gazifère devra débourser 20 000 $ additionnels pour la vérification externe de son système CIS »

Demande :

a) Veuillez présenter les offres de chacun de EGD et de votre fournisseur concernant la mise à jour des différents environnements et pour l'entretien régulier du système.

b) Veuillez comparer ces deux offres.

c) Veuillez justifier la complexité des interfaces en rapport avec le coût supplémentaire de 48 000 $.

d) Un montant de plus de 300 000 $ dans le budget de 2009 du CIS correspond à des dépenses non prévues au moment de la préparation du budget et non à une sous estimation du montant. Comment Gazifère pourrait-elle assumer une partie de ces erreurs selon votre point de vue ?

Q .9

Référence :

GI-21, Document 1, p. 4

« *La contre-performance du volet location du programme s'explique par le fait que seulement 55 % du nombre de participants prévus au programme Appareil de chauffage certifié Energy Star® volet location se sont prévalus du thermostat programmable offert gratuitement. En effet, le volet location du programme est composé des participants locataires de leur appareil de chauffage, qui ont bénéficié de l'offre d'installation d'un thermostat programmable pour 44 $ de même que ceux qui ont reçu un thermostat programmable gratuit dans le cadre du programme de remplacement d'appareil de chauffage en location de Gazifère. Or, si la totalité des participants au programme Appareil de chauffage certifié Energy Star® volet location s'était prévalu du thermostat gratuit, l'écart observé pour le volet location du programme Thermostats programmables aurait été moins grand* ».

Demande :

a) Veuillez expliquer pourquoi 45% du nombre de participants prévus au programme Appareil de chauffage certifié Energy Star® volet location ne se sont pas prévalus du thermostat programmable, pourtant offert gratuitement.

b) Le Distributeur compte-t-il proposer prochainement à la Régie d'intégrer systématiquement et obligatoirement l'installation des thermostats programmables pour le volet location du programme Appareil de chauffage certifié Energy Star® au moment de son remplacement?